



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n°19-06/101-PREF-SDS du 19 juin 2019
portant autorisation de surveillance sur la voie publique par la société de sécurité privée "VIGIE PROTECTION" à l'occasion du Festival du Thé Vert à Nogent-le-Rotrou
les 5 et 6 juillet 2019

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu la décision d'autorisation d'exercer des missions de gardiennage ou de surveillance n° AUT-075-2117-10-29-20180673765 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité délivrée à la société "SARL VIGIE PROTECTION" sis 13 Bis Avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris ;

Vu la demande présentée le 3 juin 2019 par Monsieur Ibrahim EL SAYED, gérant de la société VIGIE PROTECTION tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage à l'occasion du Festival du Thé Vert à Nogent-le-Rotrou du 4 juillet 2019 au 7 juillet;

Vu l'arrêté municipal n° 204/ST/2019 du 26 juin 2019, de la ville de Nogent-le-Rotrou portant d'une part, autorisation à Monsieur François Victor VIETTE, président de l'association « La Théière » d'organiser « le Festival du Thé Vert » sur le site du Théâtre de Verdure à Nogent-le-Rotrou et d'autre part, portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement lors de cette manifestation se déroulant les 5 et 6 juillet 2019 ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- A R R Ê T E -

Article 1 :

La société "SARL VIGIE PROTECTION", sise 13 Bis avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris, est autorisée à assurer une mission de gardiennage lors du « Festival du Thé Vert » du jeudi 4 juillet 2019 à partir de 20h00 au dimanche 7 juillet à 08h00 ;

Article 2 :

Cette surveillance pourra être assurée par :

Monsieur Stanley AIBANGBE	Monsieur Areski ARKAM
Monsieur Alvin BALLESTRA	Monsieur Mohamed Lamine BELHADJ
Monsieur Frédéric CHENEL	Monsieur Nathaniel FONROSE
Monsieur Eddy GOUHIER	Monsieur Abdelhakim HAROUZ SAHRAOUI
Monsieur Meziane HAROUZ SAHRAOUI	Madame Sabrina LAVENU
Monsieur Samir MAHJOUR	Madame Alisea MATELLINI
Monsieur Alioune Badara NDIAYE	Monsieur Jimmy TERBECHE
Monsieur Moussa TRAORE	Monsieur Pascal WISNIEWSKI

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}

Article 3 :

le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir et le commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet,
La Sous-préfète Directrice de Cabinet


Julie AUBRUN